Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261001-2026_10_01_D_06-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 1er Octobre 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **1er octobre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **26 septembre 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Anne HERVÉ, Maire par Intérim**. Monsieur **Gabriel JEANNEAU**, Conseiller, a été désigné Secrétaire de Séance.

Conseil du 01-10-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	10	01	06	00

ACQUISITION DU LOT DE COPROPRIETE N°11(CAVE EN SOUS-SOL) SIS 31, RUE DU GENERAL DE GAULLE AUPRES DE MONSIEUR JONATHAN HERVÉ

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	26-10-2026
RÉUNION	01-10-2026
AFFICHAGE	06-10-2026
TRANSMISSION	06-10-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	13	0	0	1	HERVE Anne
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	13	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	13	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	13	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	13	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	13	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	13	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	13	0	0	1	OGIER Elodie
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	13	0	0	1	PRESSE Sabrina
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	13	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				20	0	3	

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261001-2026_10_01_D_06-DE

Conseil du 01-10-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	10	01	06	00

ACQUISITION DU LOT DE COPROPRIETE N°11(CAVE EN SOUS-SOL) SIS 31, RUE DU GENERAL DE GAULLE AUPRES DE MONSIEUR JONATHAN HERVÉ

Rapporteure : Madame Anne HERVÉ, Maire par Intérim

La Commune est actuellement co-propriétaire de l'immeuble bâti situé au **31, rue du Général de Gaulle**. Cet immeuble, régi par un règlement de copropriété en date du **26 mai 2014**, présente une configuration mixte. La Commune y exerce les fonctions de **Syndic de copropriété** et détient la pleine propriété de l'intégralité du rez-de-chaussée (RDC) ainsi que de l'ensemble des espaces de circulation. L'étage est quant à lui divisé en deux logements appartenant à des propriétaires privés. Quant au sous-sol de l'immeuble, il comprend dix caves aménagées (lots n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14).

Par courrier notifié le **19 juillet 2026**, Monsieur Jonathan HERVÉ, propriétaire d'un logement situé à l'étage pourvu de deux dépendances (caves en sous-sol formées des lots 10 et 11) acquis suivant acte authentique en date du **28 août 2018**, a proposé à la Commune de lui racheter le **lot numéro onze (11)** pour un montant de **2 000 €** (deux mille euros) net vendeur.

Le lot n°11 est contractuellement défini comme une cave située au sous-sol, comprenant une pièce unique, et représentant les **8/1000èmes des parties communes générales** de l'immeuble (14,55 m^2).

Cette acquisition présente un intérêt communal direct. En intégrant ce lot en sous-sol à son patrimoine d'actifs, la Commune renforce sa maîtrise foncière au sein d'un bâtiment dont elle est déjà majoritaire et Syndic, tout en optimisant la gestion des espaces techniques ou de stockage du bâtiment.

Il convient aujourd'hui d'entériner les termes de la transaction proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser l'acte de vente par-devant notaire.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 *(clause générale de compétence du conseil municipal)* et L. 2241-1 *(relatif aux projets d'acquisitions immobilières)* ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

VU la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

VU le règlement de copropriété-état descriptif de division de l'immeuble situé au 31, rue du Général de Gaulle, reçu par acte notarié le **26 mai 2014** ;

VU l'acte modificatif et l'historique de propriété constatant l'acquisition des biens par Monsieur Jonathan HERVÉ en date du **28 août 2018** ;

VU la notification de proposition de vente formulée par Monsieur Jonathan HERVÉ en date du **19 juillet 2026** pour la cession du lot n°11 au prix de 2 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du lot n°11 permet à la Commune d'étendre son patrimoine dans un ensemble immobilier où elle possède déjà le rez-de-chaussée et en assure la gestion de Syndic ;

CONSIDÉRANT que le prix net vendeur de 2 000 € proposé apparaît opportun, raisonnable et conforme à l'intérêt de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la conclusion de l'acte de vente ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

Article 1 : Acceptation de la transaction.

La Commune accepte l'acquisition, auprès de Monsieur Jonathan HERVÉ, du bien immobilier ci-après :

- **Désignation :** Le lot numéro onze (11) consistant en une cave située au sous-sol de l'immeuble sis 31, rue du Général de Gaulle, comprenant une pièce unique et les huit millièmes (8/1000èmes) des parties communes générales (14,55 m^2).
- **Origine de propriété :** Titre de propriété du vendeur daté du 28 août 2018.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261001-2026_10_01_D_06-DE

Article 2 : Conditions financières

L'acquisition est consentie et acceptée pour un prix principal net vendeur de **2 000 €** (deux mille euros).

Article 3 : Prise en charge des frais

Tous les frais, droits et honoraires liés à la rédaction de l'acte authentique, ainsi que les éventuels frais d'arpentage ou d'état daté liés à la copropriété, seront pris en charge par **la Commune.**

Article 4 : Autorisation de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Madame Anne HERVÉ, Première Adjointe, à signer l'acte authentique de vente à intervenir par-devant Maître Mathilde LE BOUCHER, notaire sis 34 Rue du Général de Gaulle, 22640 Plénée-Jugon, ainsi que tout document, registre, avenant ou pièce administrative nécessaire à la parfaite exécution de la présente délibération.

Article 5 : Imputation budgétaire

Les dépenses afférentes à cette acquisition (prix principal et frais annexes) seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2026.

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	**20**	**03**	**00**	**23**	**00**	**00**	**23**	**00**	**23**	**23**	**00**

Anne HERVÉ
Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, jeudi 1er octobre 2026

